

assurance sur ce point, il l'aurait dit, il me semble, en faisant rapport à la Chambre tantôt.

9. Le Canada a-t-il conclu des ventes au-dessous du prix minimum? Nous n'en avons pas entendu parler. Est-ce pour cela que nous avons perdu le marché japonais au profit des États-Unis? D'après les journaux, nous aurions perdu les deux tiers de ce marché, et si c'est vrai, c'est un coup dur. Le Canada a-t-il informé les États-Unis que nous livrerions une guerre du blé? Je ne recommande aucunement une chose pareille mais, à mon sens, le Canada aurait dû adopter une attitude très énergique sur ce point.

J'admire la patience du ministre et des membres du comité à ce propos, et en guise de conclusion, je félicite le ministre d'avoir déclaré qu'il compensera les pertes encourues par les cultivateurs de blé à cause de l'imprévoyance du gouvernement. Par contre, je ne saurais le féliciter du vide en cause, qui nous fait perdre des débouchés de jour en jour, à moins que les États-Unis ne lui aient donné quelque assurance à cet égard et qu'il puisse répondre aux neuf questions qu'il m'a entendu poser cet après-midi et qui figureront dans le hansard.

M. Schreyer: Monsieur le président, le ministre du Commerce dégage toujours de l'assurance et de la confiance lorsqu'il parle à la Chambre ou qu'il commente l'évolution des pourparlers commerciaux les plus récents. A mon avis, toutefois, la plupart des membres du comité, certes ceux qui sont de ce côté de la Chambre, ont appris par expérience qu'il est parfois un peu dangereux d'accepter littéralement la façon dont le ministre interprète les événements. Il semblerait que le ministre soit victime d'un excès de confiance quant à beaucoup d'événements récents.

• (4.30 p.m.)

Les députés de Burnaby-Coquitlam, de Bow River, et d'ailleurs ont rappelé ici les dates précises du 16 mai, du 25 mai et du 15 juin, alors que le ministre a nettement affirmé dans des déclarations ou en réponse à des questions que le prix du blé alors en cours sur les marchés mondiaux prévaudrait pendant 12 mois encore ou à peu près, soit jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel accord. Il a dit que selon ses renseignements et son appréciation le niveau des prix resterait fixe:

[M. Woolliams.]

entre \$2.12 et \$2.13. Le ministre a dit, selon la page 577 du hansard du 25 mai:

...il est entendu que, pour les fins du commerce, la nouvelle échelle que j'ai annoncée à la Chambre, sera suivie, jusqu'à l'entrée en vigueur complète du nouvel accord.

Malgré la confiance qu'il a en lui-même, le ministre est humain, et il lui est donc permis de se tromper, comme tout le monde. Tout l'été il a eu amplement l'occasion de remédier à la situation, mais pour quelque raison bizarre et inexplicable, il n'a rien fait jusqu'à la mi-septembre environ. Alors, semble-t-il, il s'est rendu à Washington en vue de s'entretenir avec le secrétaire d'État à l'Agriculture et, censément, tenter de persuader le gouvernement américain de modifier sa politique concernant la vente et le prix à l'exportation du blé. Quoique cette tentative du ministre ait relativement échoué, il convient de le féliciter de l'avoir faite. Néanmoins, il aurait dû agir plus tôt.

En juillet et août, et jusqu'au début du mois, le prix du blé canadien a baissé de façon marquée—c'est bien le mot—de façon si marquée en fait, qu'un porte-parole éminent des producteurs canadiens de blé a déclaré que cette baisse avait pris des proportions alarmantes et qu'elle était certes plus forte quant aux prix de revient que toutes celles qui se sont produites au cours des deux dernières décennies.

Le ministre, dans des annonces et en répondant à des questions posées ici, nous a laissé entendre que l'ancien accord sur le blé sera observé jusqu'au début du nouvel accord en juillet prochain. Les événements ont toutefois démontré que le ministre se trompait. Lorsque les députés de ce côté-ci l'ont interrogé hier, le ministre a apporté des réserves à ses réponses. Il parlait, a-t-il dit, du maintien des modalités de l'ancien accord sur le blé, ce qui ne voulait pas dire que l'accord lui-même était renouvelé. L'esprit de l'accord ne l'a certainement pas été.

Nous savons tous maintenant qu'à l'expiration du dernier accord, même avant, nos voisins du Sud ont appliqué une politique du blé qui violait l'esprit de l'ancien accord. Sans aucun doute, elle viole l'esprit de tout nouvel accord.

Les protocoles de l'Accord venaient à peine d'être signés à Genève et à Rome en avril, juillet ou août derniers, lorsque les États-Unis ont adopté, quant aux prix du blé, une politique qui a fait fléchir les prix en les rapprochant du prix minimum convenu aux termes du nouvel accord.